

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 mai 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-18/B-00103
Propriétaire(s) : Ian MacDonald et Marian Craig-MacDonald
Emplacement : 1200 et (1202), chemin Carp
Quartier : 6 – Stittsville
Description officielle : partie du lot 23, concession 11
Zonage : R1D
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot résidentiel aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession. La propriété est représentée par les parties 1, 2 et 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 2. Il aura une façade de 25,08 mètres sur le chemin Carp sur une profondeur de 84,84 mètres. Sa superficie sera de 1 968,3 mètres carrés. La parcelle sera située au 1200, chemin Carp.

Le terrain conservé est représenté par la partie 3. Il aura une façade de 26,11 mètres sur le chemin Carp sur une profondeur de 76,41 mètres. Sa superficie sera de 1 739 mètres carrés. La parcelle sera située au 1202, chemin Carp.

LA DEMANDE indique que la partie 1 sera cédée à la Ville d'Ottawa aux fins d'élargissement futur de la chaussée et que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.